

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022****de la Commune de Sauvigny le Bois et de ses budgets annexes**

L'article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2022. Il a été approuvé le 3 mars 2023 par le Conseil Municipal.

BUDGET PRINCIPAL**I - SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 / Dépenses de fonctionnement****Vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

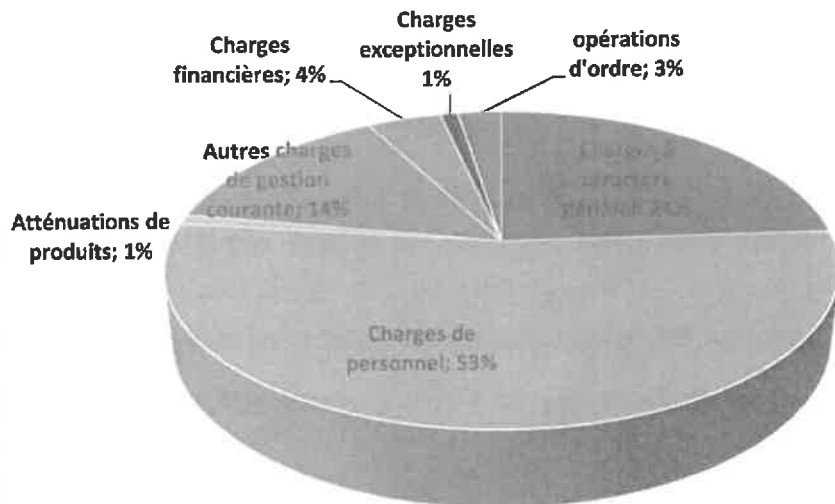
DEPENSES	Montant 2021	Montant 2022	Variation
Charges à caractère général	233 118,57 €	157 375,52 €	- 32,49 %
Charges de personnel (- atténuations de charges)	326 911,34 €	343 966,03	+ 5,22 %
Atténuations de produits	4 881,00 €	6 403,00 €	+ 31,18 %
Autres charges de gestion courante	93 129,27 €	92 799,81 €	- 0,35 %
Charges financières	30 193,37 €	27 565,45 €	- 8,70 %
Charges exceptionnelles	117,18 €	6 492,51 €	
Dotations aux provisions	567,50 €		
TOTAL opérations réelles	688 918,23 €	634 602,32 €	- 7,88 %
Opérations d'ordre	9 967,63 €	16 456,96 €	
Total DEPENSES (-atténuation de charges)	698 885,86 €	651 059,28 €	- 6,84 %

Les atténuations de produits correspondent au Fonds de péréquations des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)

La diminution des charges à caractère général correspond essentiellement aux dépenses liées aux travaux de voirie et travaux d'entretien et réparation des bâtiments (pas de travaux en 2022).

Les atténuations de charges sur les frais de personnel ont diminué compte tenu du faible nombre d'arrêt remboursé sur l'année 2022, ce qui entraîne une augmentation des charges de personnel.

Les charges exceptionnelles 2022 correspondent à des annulations de titre (scolarité).



Charges de Fonctionnement 2022

2 / Recettes de fonctionnement

(Hors atténuations de charges)

RECETTES	Montant 2021	Montant 2022	Variation
Produits des services, du domaine	293 856,43 €	323 903,40 €	+ 10,23 %
Impôts et taxes	453 407,64 €	463 302,32 €	+ 2,18 %
Dotations, subventions et participations	121 577,67 €	146 685,76 €	+ 20,65 %
Autres produits de gestion courante	62 646,51 €	63 027,06 €	+ 0,61 %
Produits exceptionnels	801,74 €	7 991,89 €	
TOTAL opérations réelles	932 289,99 €	1 004 910,43 €	+7,79 %
Opérations d'ordre	0,00 €	8 656,96 €	
Total RECETTES	932 289,99 €	1 013 567,39 €	+ 8,72 %

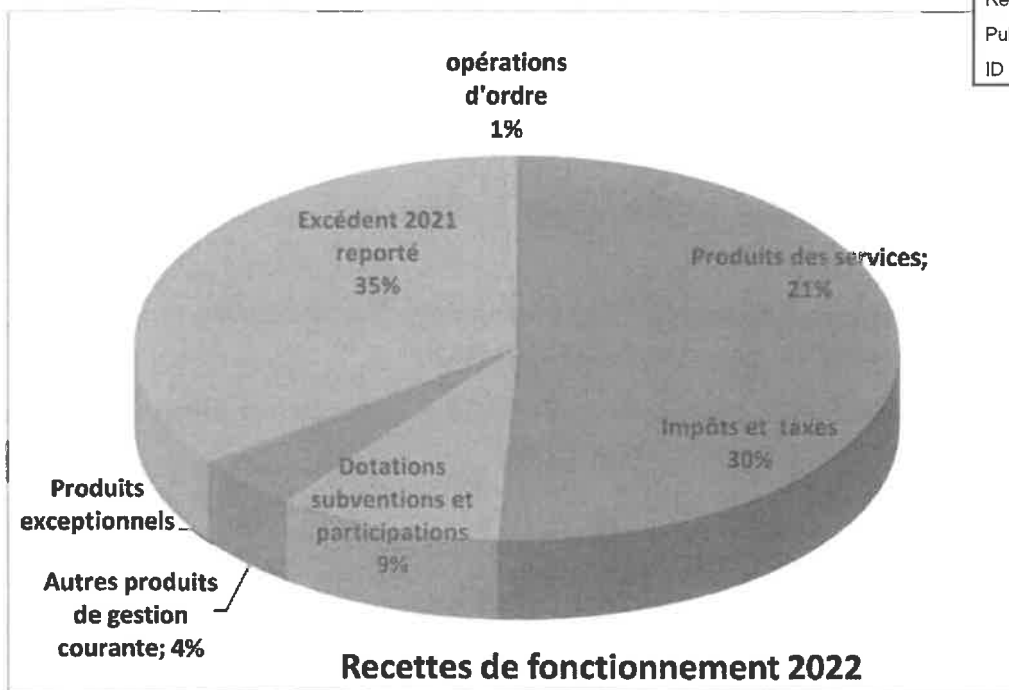
L'augmentation du chapitre produit des domaines est liée essentiellement à la facturation de la redevance tonnage facturée à SUEZ CENTRE EST.

L'augmentation du chapitre dotations, subventions et participations correspond au versement du FCTVA et au versement du fonds de concours voirie (ces versements sont liés à des dépenses effectuées en 2021)

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à + 362 508,11€.

L'excédent de fonctionnement global compte tenu du report de l'excédent de l'année précédente s'élève à 898 206,39 €.

La capacité d'autofinancement de la Commune nette de remboursement de la dette bancaire s'élève pour 2022 à 275 411 €



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

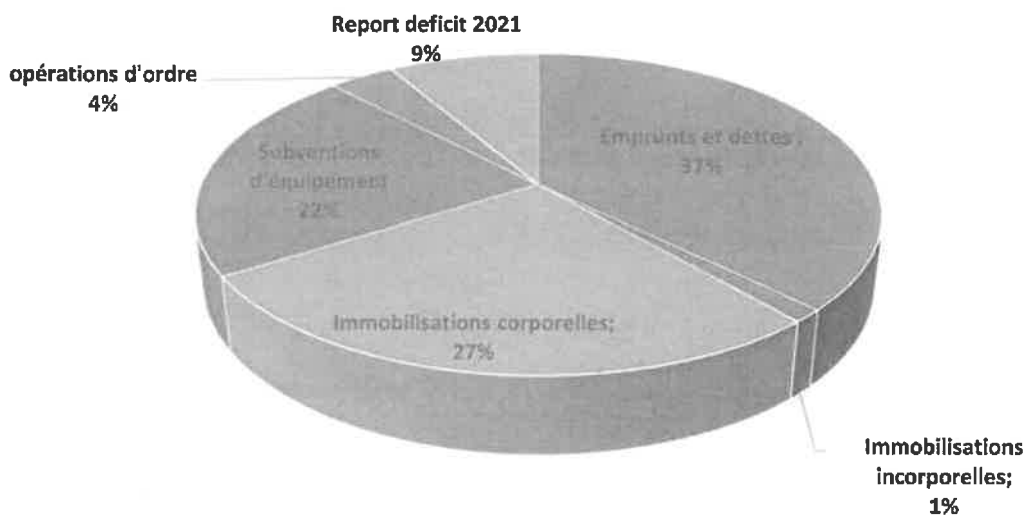
1 / Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour 2022 sont essentiellement liées au remboursement des emprunts ,aux travaux concernant les vitraux et la salles des fêtes , l'acompte concernant l'installation d'un éclairage public intelligent.

La Commune a également acquis des matériels divers pour la Commune (épareuse, chaises mairie, tables écoles, pompe à chaleur, panneaux)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2022 s'élèvent à 234 402,60 € (report 2021 compris). Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 165 308 euros et seront reportées sur 2023.

Dépenses d'investissement 2022

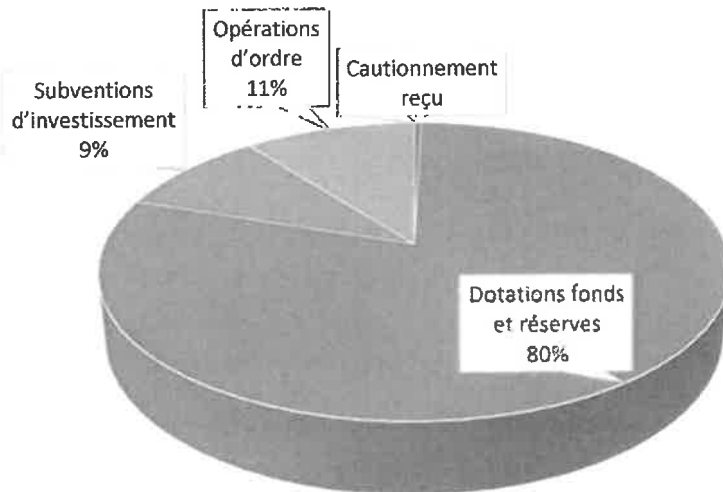


2 / Recettes d'investissement

Pour 2022, les recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021.

Nous retrouvons également dans ce volet, les subventions liées au programme d'investissement réalisés ou en cours de réalisation (amendes de police pour l'aménagement de la sécurité,)

Les recettes d'investissement pour l'année 2022 s'élèvent à 157 087,34 €. Les recettes d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 38 046 euros et seront reportées sur 2023.



Recettes d'investissement 2022

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunts et dettes	87 486,56	Dotations fonds et réserves	125 382,38
Immobilisations incorporelles	3 034,80	Cautionnement reçu	650,00
Immobilisations corporelles	64 243,64	Subventions d'investissement	14 598,00
Subventions d'équipement	51 061,91		
Solde d'exécution N-1	19 918,73		
TOTAL opérations réelles	205 826,91	TOTAL opérations réelles	140 630,38
Opérations d'ordre	8 656,96	Opérations d'ordre (amortissement)	16 456,96
Total DEPENSES	234 402,60	TOTAL RECETTES	157 087,34

Le résultat d'investissement de l'exercice 2022 s'élève à - 57 396,53 €.

Le résultat d'investissement global compte tenu du report du déficit d'investissement 2021 s'élève à - 77 315,26 €

III L'ETAT DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 089-218903789-20230303-2023_010-BF

S'LO

Le remboursement du capital des emprunts représente 87 086,75 euros en 2022 et l'encours total de la dette au 31/12/2022 s'élève à 809 142,72 € soit 1 097,89 €/habitant.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Tous budgets confondus)

	FONCTIONNEMENT T		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		RAR (Engagements)		Solde Général
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	
Commune TTC	652 349	1 550 555	234 403	157 087		820 891	165 308	38 046	693 629
Assainis sement HT	80 879	300 021	53 796	172 433		337 778	5 600	0	332 178
Télécom HT	2 822	5 441	541	6 384		8 462	1 650	0	6 812
TOTAL	736 051	1 856 017	288 740	335 904	0	1 167 131	172 558	38 046	
						1 167 131	170 908	38 046	1 034 269

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 -BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 73 021,48 €

1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 80 879,44 €.

Les dépenses sont essentiellement liées à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien du réseau d'assainissement et à la réalisation d'un diagnostic assainissement.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liées aux charges de personnel, aux créances admises en non valeur aux charges diverses de gestion courante et aux dotations aux amortissements.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 300 020,69 € (résultat 2021 compris)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement et de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2021 les reprises sur les dépréciations d'actifs circulant et la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	30 894,92	Résultat reporté	146 119,77
Charges de personnel	3 449,72	Redevances	115 852,22
Atténuations de produits	147,00	Subventions d'exploitation	1 856,94
Autres charges de gestion courante	2 748,58	Quote-part des subventions d'investissement	36 052,53
Dotations aux provisions	0	Reprise sur dépréciations	139,20
Dotations aux amortissements	43 639,20		
TOTAL	80 879,42	TOTAL	300 020,69

L'excédent de fonctionnement global compte tenu du report de l'excédent de l'année précédente s'élève à 219 141,25 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2022 a généré un déficit d'investissement de 5 056,60 €

1 / Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 53 795,80 €.

Il s'agit essentiellement des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts et d'opérations d'ordre (liées aux amortissement).

Ont également été mis en place du matériel spécifique (pour un total de 17 036,07 € HT) tel que l'installation de Sofrels à la station d'épuration de Bierry et aux postes de refoulement et la pose d'un débitmètre à la station d'épuration de Bierry

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 5 600 euros et seront reportées sur 2023.

2 / Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 172 432,97 €.

Pour 2022, les recettes d'investissement proviennent du report de l'excédent d'investissement 2021 et de la participation pour le financement à l'assainissement collectif.

Nous retrouvons également des opérations d'ordre liées aux amortissements.

Il n'existe pas de recettes d'investissement restant à réaliser.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Dotations fonds et réserves	
Immobilisations corporelles	17 036,07 €	Subventions d'investissement	5 100,00
Emprunts et dettes	707,20 €	Opérations d'ordre	43 639,20 €
Opérations d'ordre	36 052,53 €	Résultat reporté	123 693,77 €
TOTAL	53 795,80 €	TOTAL	172 432,97 €

Le résultat d'investissement global compte tenu du report de l'excédent d'investissement 2021 s'élève à 118 637,17 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 -BUDGET Télécommunications LE BOIS

Ce budget annexe retrace les opérations comptables des travaux de télécommunications et réseaux divers.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de 2 071,71 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 822,21 €. Il s'agit essentiellement de dépenses liées à la fourniture d'électricité, à la réparation du réseau et aux dotations aux amortissements

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 441,33 €

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention de la commune, du report de l'excédent 2021 et de la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	1 903,98	Résultat reporté	547,41
Charges financières		Subventions exceptionnelles	4 352,59
Dotations aux amortissements	918,23	Quote-part des subventions d'investissement	541,33
TOTAL	2 822,21	TOTAL	5 441,33

L'excédent de fonctionnement global compte tenu du report de l'excédent de l'année précédente s'élève à 2 619,12 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2022 a généré un excédent d'investissement de 376,90 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 541,33 €.

Il s'agit des dépenses liées aux opérations d'ordre (liées aux amortissement).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 383,93 €.

Pour 2022, les recettes d'investissement proviennent du report de l'excédent d'investissement de l'année 2021.

Nous retrouvons également des opérations d'ordre liées aux amortissements.

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 1 650 € euros et seront reportées sur 2023.

Il n'existe pas de recettes d'investissement restant à réaliser

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Emprunts et dettes		Résultat reporté	5 465,70
Opérations d'ordre	541,33	Opérations d'ordre	918,23
TOTAL	541,33	TOTAL	6 383,93

Le résultat d'investissement global compte tenu du report de l'excédent d'investissement 2021 s'élève à 5 842,60 €